



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BREVET DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR**

NOTARIAT

**Le collaborateur indispensable de la
la direction d'une PME**

**COLLABORATEUR DE NOTAIRE
FORMALISTE
NÉGOCIATEUR IMMOBILIER**

Le technicien supérieur du Notariat exerce principalement son activité au sein d'un **office notarial**, dont le ou les titulaires sont des notaires

DURÉE 2 ANS

DONT 12 SEMAINES DE STAGE

FORMATION THÉORIQUE

- Environnement économique et managérial du notariat
- Droit général et droit notarial
- Techniques notariales
- Culture générale et expression
- Environnement économique et managérial du notariat
- Anglais

FORMATION PRATIQUE

- Stage d'**observation** de **2 semaines**
- Stage d'**application** de **5 semaines** en 1ère année
- Stage d'approfondissement de **5 semaines** en fin de 2ème année



PUBLIC VISÉ

Titulaires d'un baccalauréat général ou technologique tertiaire (STMG)

Titulaires d'un baccalauréat professionnel tertiaire.

APRÈS LE BTS

- la poursuite en Licence professionnelle
- la poursuite en licence générale (souvent L2)
- la poursuite en Institut des Métiers du Notariat
- l'entrée immédiate dans la vie active